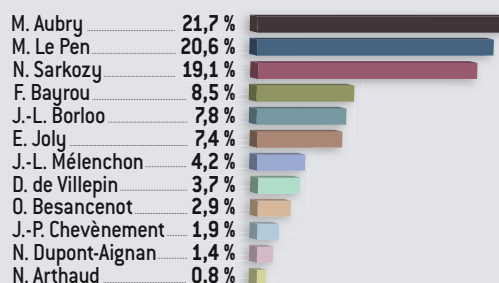


Un sondage a été réalisé en avril 2011 sur un échantillon représentatif de 991 personnes sur le thème « Et si la présidentielle de 2012 se déroulait au jugement majoritaire ». La première question portait sur les intentions de vote des participants. On voit (*ci-contre*) que Martine Aubry arrivait en tête du premier tour, devant Marine Le Pen. Nicolas Sarkozy était éliminé ! Les marges d'incertitudes de 2 à 3 % impliquent cependant que n'importe lequel de ces trois candidats aurait pu être éliminé. La deuxième question concernait le second tour, en

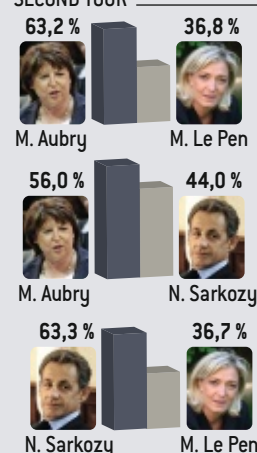
proposant des duels entre les trois candidats arrivés en tête du premier tour. Les réponses (*ci-contre*) montrent sans ambiguïté que M. Le Pen aurait été écrasée par M. Aubry ou

par N. Sarkozy. Mais à l'encontre du bon sens, elle arrivait en seconde position au premier tour ! Le scrutin majoritaire peut éliminer un candidat qui est préféré à un autre.

PREMIER TOUR



SECOND TOUR



on voit dans l'expérimentation d'avril 2011 que M. Aubry gagne largement, alors qu'elle se situe à la gauche du Parti socialiste. Elle est en outre suivie par deux candidats certes modérés, mais appartenant (à l'époque) à l'UMP.

D'autres expériences (notamment une simulation du jugement majoritaire dans plusieurs bureaux de vote lors de l'élection présidentielle de 2007) et diverses études théoriques ont conclu que le jugement majoritaire n'avantage ni ne désavantage les principaux partis de droite, de gauche ou du centre, et qu'il diminue notablement l'influence des extrêmes qui provoquent un fort sentiment de rejet. Par comparaison, le scrutin majoritaire à deux tours élimine le centre, avantage fortement les grands partis de droite ou de gauche, et donne trop d'importance aux extrêmes.

Certains chercheurs et blogueurs proposent d'évaluer les mérites des candidats selon une échelle de notes (de 0 à 20, ou de 0 à 100, voire avec 0 ou 1), puis de les classer selon la moyenne de leurs notes (ou ce qui est équivalent, la somme de leurs notes). Mais la moyenne souffre de trois défauts majeurs.

Premièrement, elle est propice à la manipulation. Un petit groupe d'électeurs peut avoir un impact important sur le résultat du vote en faisant fi de leur appréciation réelle pour attribuer la note maximale à leur favori et la minimale aux autres, ce qui modifie la moyenne des notes. Le jugement majoritaire a été conçu précisément pour combattre une telle tricherie.

Deuxièmement, théorie et expériences montrent que plus l'échelle des notes est étendue, plus ces méthodes sont bia-

sées en faveur du centre. Imaginez le bulletin du jugement majoritaire – comme il a été suggéré par des blogueurs – où chaque *Excellent* attribue 6 points au candidat, chaque *Très bien* 5 points et ainsi de suite jusqu'à à *Rejeter* 0 point. Les principaux candidats de gauche ou de droite auraient beaucoup de 6 et de 0, ceux du centre beaucoup de 3 à 5 et peu de 0, 1, et 6. En conséquence, le candidat de droite ou de gauche pourrait avoir une moyenne d'environ 3, mais une majorité pour au moins *Bien* (ou 4) ; et le candidat du centre une moyenne d'environ 4, mais une majorité seulement pour *Assez bien* (ou 3). Ainsi avec la moyenne, le centriste devancerait le candidat de droite ou de gauche, contredisant la voix de la majorité.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'une élection mesure le soutien accordé à chaque candidat, et élit celle ou celui qui est le plus soutenu. Mesurer le mérite avec une échelle de 0 et 1, ou de 0, 1 et 2, ne suffit pas. Utiliser une échelle dont le sens des notes n'est pas compris par l'électorat ne peut que donner des résultats nébuleux. Mais même s'il existe une échelle bien comprise de tous (ce qui impliquerait six ou sept notes), rien ne justifie un classement des candidats selon les moyennes de leurs notes. Selon la théorie de la mesure, une moyenne a un sens seulement quand 1 point indique la même augmentation quelle que soit sa position sur l'échelle. Ainsi, 1 °C de plus correspond à la même augmentation de chaleur de 8°C à 9°C que de 22 à 23°C. C'est manifestement faux sur une échelle numérique de mérite : passer de 19 à 20 (ou de *Très bien* à *Excellent*) est bien plus difficile et plus rare que de passer de 11 à 12 (ou

de *Passable* à *Assez bien*). De telles moyennes sont dépourvues de toute signification.

Réformer le scrutin

Le jugement majoritaire remplace un vote majoritaire sur les candidats eux-mêmes par un vote majoritaire sur leurs mérites. Faut-il effectuer ce changement ? Le scrutin majoritaire présente des inconvénients : il empêche les électeurs de s'exprimer librement, les force à voter de façon stratégique, donne trop d'importance aux extrêmes, élimine systématiquement le centre, mesure mal les poids des forces politiques et ne garantit pas l'élection du candidat jugé le meilleur par l'électorat. Cela ne concerne pas seulement l'élection présidentielle, mais toutes les élections – législatives, cantonales, etc. – où un candidat doit être choisi parmi d'autres, que ce soit en France ou ailleurs.

En revanche, le jugement majoritaire désigne le candidat jugé le plus méritant par la majorité de l'électorat et évite les principaux défauts du scrutin majoritaire. Il rend inutile le jeu des candidatures multiples, fait l'économie d'un tour, mesure avec précision le mérite attribué à chaque candidat par l'électorat, traduit fidèlement le sentiment des votants, limite les possibilités de manipulation et incite les électeurs à l'honnêteté en faisant coïncider le vote « utile » et le vote « du cœur ».

En plus, le jugement majoritaire permet une révolution pacifique par les urnes. Aucun candidat n'est jugé *Passable* ou plus ? Alors l'électorat les refuse tous et exige une autre élection avec d'autres candidats. ■

DES GIGA OCTETS DE CULTURE SCIENTIFIQUE À VOTRE DISPOSITION !



ABONNEZ-VOUS

12 n^{os} • 56 €

au lieu de 74,90 € (prix de vente au numéro)

soit 25 % de réduction !

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner accompagné de votre règlement à : Service Abonnements • Pour la Science • 8, rue Férou • 75278 Paris cedex 06

**POUR LA
SCIENCE**

☐ Oui, je m'abonne au magazine *Pour la Science* :

☐ **1 an • 12 numéros • 56 €** au lieu de 74,90 €

Tarif valable uniquement en France métropolitaine et d'outre-Mer. Pour l'étranger, participation aux frais de port à ajouter : Europe 12 € – autres pays 25 €.

☐ **2 ans • 24 numéros • 106 €** au lieu de 149,80 €

Tarif valable uniquement en France métropolitaine et d'outre-Mer. Pour l'étranger, participation aux frais de port à ajouter : Europe 25 € – autres pays 51 €.

Pour 20 € de plus, découvrez *Dossier Pour la Science* tous les trimestres !

☐ Oui, je préfère m'abonner à *Pour la Science* (12 n^{os}/an) + *Dossier Pour la Science* (4 n^{os}/an)

☐ **1 an • 16 numéros • 76 €** au lieu de 102,70 €

Tarif valable uniquement en France métropolitaine et d'outre-Mer. Pour l'étranger, participation aux frais de port à ajouter : Europe 16 € – autres pays 35 €.

☐ **2 ans • 32 numéros • 143 €** au lieu de 205,40 €

Tarif valable uniquement en France métropolitaine et d'outre-Mer. Pour l'étranger, participation aux frais de port à ajouter : Europe 34 € – autres pays 72 €.

J'indique mes coordonnées :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. (facultatif) : _____

Je souhaite recevoir la newsletter *Pour la Science* à l'adresse e-mail suivante (à remplir en majuscule) :

_____ @ _____

Je choisis mon mode de règlement :

☐ Par chèque à l'ordre de *Pour la Science*

☐ Par carte bancaire

Numéro de carte _____

Date d'expiration _____

Signature obligatoire _____



En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre commande. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du groupe Pour la Science. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'organismes partenaires. En cas de refus de votre part, merci de cocher cette case ☐.

PLS414 • Offre réservée aux nouveaux abonnés, valable jusqu'au 30.04.2012